



# LE PETIT BALADIN



## Sommaire

Le mot du maire	2
Nouvelles municipales	3 à 8
Contrôles SPANC	8
Urbanisme - PLUiH	9
Budget 2022	10-11
Le projet COUCOO	12
Bon à savoir	12 et 15
Des glaciers dans notre région?	13 à 15
Gestion des déchets	16-17
Nouvelles des associations	18 à 23
Nos étudiants	24
Nouvelles réglementaires	24-25
Solidarité Ukraine	26
Agenda	27
Informations utiles	27-28

**Bulletin municipal  
de la commune de  
BALADOU**

**n° 42 - juillet 2022**

## Le mot du Maire

Depuis ce début d'année 2022, je pensais, confiant, que la pandémie était derrière et que ce ne serait plus qu'un mauvais souvenir.

Le virus n'a apparemment pas la même philosophie des choses : il revient, il revient en force, et cette septième vague est bien là : combien d'entre nous, ou des proches, sont malheureusement atteints, soit une première fois, soit une seconde voire une troisième !!!!

Pourtant, quel n'a pas été le plaisir, ces derniers temps, de retrouver des habitudes « rangées » depuis deux ans au fond d'un tiroir : se regrouper entre parents, amis, s'embrasser, se serrer la main, assister à des spectacles, participer à des manifestations. Je pense au marché gourmand du 18 juin : quel plaisir que de voir presque 250 participants heureux de ces retrouvailles conviviales !!!!

Si les services de l'État n'ont encore pris aucune mesure de quelconque restriction, c'est bien à chacun de nous que revient la charge de se protéger et de protéger les autres, d'être vigilants autant que faire se peut. Ces mêmes services recommandent la continuation des vaccins, mais cela reste la Liberté de chacun.

Il semblerait que nous devions, à l'avenir, « vivre avec » ce virus.

Un épisode de grippe aviaire a terriblement impacté le monde agricole et la filière correspondante : le 22 juillet 2022, le Lot va sortir de la zone de protection sanitaire.

S'est aussi « invitée » dans nos vies une guerre, proche : 235 réfugiés ont été accueillis dans le département, dont 51 enfants scolarisés (sur 77). De nouvelles arrivées sont prévues.

La vie de la commune continue, fort heureusement.

Certains travaux prévus ont été réalisés. D'autres travaux sont en attente de réponse de subventions demandées, dont certaines acquises. Vous en trouverez le détail par ailleurs dans ce bulletin.

Dans les semaines et mois à venir, les études précises en vue de la construction d'un bâtiment communal seront lancées. Ce bâtiment, à usage d'atelier municipal, de garage et de rangement sera recouvert de panneaux photovoltaïques, la vente d'électricité assurant ainsi en quasi-totalité les remboursements d'emprunts nécessaires au financement du projet. Et pour ce projet, des subventions seront également sollicitées.

L'objectif d'abandonner en partie les caves exigües devenues trop petites en dessous de la mairie permettra aussi d'augmenter le patrimoine communal, à moindres frais.

Des architectes ont été contactés. Nous sommes en attente de réponse.

Mes pensées vont aux familles et proches de baladines et de baladins qui nous ont quittés en ce début d'année. Je leur souhaite courage et force : « Courage » car la perte d'un être cher est irremplaçable, « Force », car il convient de poursuivre l'œuvre initiée par nos anciens.

Je profite de cette page pour adresser mes sincères félicitations aux « jeunes » de la commune qui ont connu le succès dans leurs examens : ce succès leur ouvre de nouvelles portes les menant vers un complément de connaissances et je ne peux que les encourager à poursuivre leurs rêves et envies sur ces nouvelles voies qui leur sont désormais ouvertes.

La persévérance doit animer celles et ceux qui, malheureusement, devront tenter leur chance à nouveau : je les encourage chaleureusement à poursuivre leurs études et transformer en expérience ce qu'ils pourraient considérer aujourd'hui comme un échec !

Je conclurai ce propos en vous souhaitant un bel été, de bonnes vacances pour ceux qui partent, et j'espère, une chaleur supportable pour celles et ceux qui restent : il y a plein de choses à voir ou faire chez nous... C'est aussi pour cela qu'on y vient de loin, et parfois même en masse !!!!

Protégeons-nous, pour mieux nous retrouver !

Jean DELVERT

# Nouvelles municipales

## Composition du Conseil Municipal

Suite à la démission de Monsieur Geoffroy MILLET, premier adjoint au Maire, qui a été acceptée par Madame la Sous-Préfète de Gourdon le 1<sup>er</sup> juin dernier, le Conseil Municipal qui s'est réuni le 10 juin a décidé, comme le lui autorise la loi, de poursuivre la mandature avec les neuf membres régulièrement élus. Compte tenu de la population de notre commune, le seuil en dessous duquel s'imposent des élections est en effet de huit membres. Le Conseil a ensuite élu à l'unanimité Cédric MARTY au poste de premier adjoint au Maire. Les participations aux différentes commissions et groupes de travail municipaux, aux assemblées thématiques de CAUVALDOR et à divers organes ont été revues à cette occasion.

## Secrétariat

Le début d'année a été particulièrement perturbé pour la gestion administrative de la commune en raison de l'absence prolongée pour congé de maladie de notre secrétaire Julie CHAMBERLIN, suite à sa grossesse. Le recrutement d'une personne pour assurer temporairement son remplacement s'est avéré très ardu. Des élus ont donc tant bien que mal assuré les permanences au public et pris le relais pour les tâches administratives les plus urgentes afin que la population ne soit pas lésée par cette situation. En parallèle Julie a néanmoins assuré, le plus souvent à distance, certaines missions complexes afin de ne pas paralyser le fonctionnement du secrétariat. Désormais un nouveau visage, en la personne de Madame Dominique ARTUS, vous accueille depuis le 1<sup>er</sup> juin selon l'horaire habituel d'ouverture du secrétariat au public, elle sera parmi nous jusqu'à la fin de l'année.

## Entretien de la voirie

Avec le beau temps revient la saison de l'entretien de la voirie communale. Baladou possède presque 30 km de voirie asphaltée. C'est désormais CAUVALDOR qui assure l'entretien de la surface de roulement tandis que le fauchage des accotements est réalisé par le biais d'un contrat géré directement par la municipalité. Si le fauchage est effectué sur la totalité de la voirie, il n'en va pas de même pour la bande de roulement. Cette année, CAUVALDOR réalise l'asphaltage d'un km de voirie sur la

route du Mont Mercou entre le carrefour avec la route de Lagarrigue et le carrefour avec la route du Touren. À ce rythme on peut estimer que les routes doivent tenir presque 30 ans avant de bénéficier d'une remise en état, ce qui paraît utopique, en tout cas pour certaines routes particulièrement fréquentées par des véhicules lourds.

Pour le petit entretien, des membres de la Commission Voirie du Conseil Municipal ont parcouru le réseau de voirie communale afin d'identifier les secteurs à traiter. CAUVALDOR met à disposition cette année 5,3 tonnes de "point à temps" permettant de raccommoder les nids de poule en attendant de pouvoir faire mieux. Cette technique bien connue consiste à enduire les zones à traiter avec une émulsion de bitume sur laquelle on répand un fin gravillon. Afin d'épargner la marchandise nos ouvriers communaux ont été chargés d'ajuster les nids de poule les plus profonds avec de la castine (0 à 20 mm). Malgré cette approche économe, il aurait été nécessaire de doubler la quantité pour pouvoir traiter l'entièreté des nids de poule à réparer. Ne vous étonnez pas: il en reste!



*Le fauchage des accotements en bordure de voirie communale.*

Un élément identifié de la dégradation de la bande de roulement est l'humidité entretenue par l'ombre portée et le feuillage mort de la végétation arborée bordant la voirie et même souvent débordant sur celle-ci. L'élagage n'étant pas du ressort de CAUVALDOR, une réflexion est engagée au Conseil Municipal sur cette question pour identifier les modalités d'une intervention.

On essaie donc tant bien que mal de maintenir notre réseau de voirie dans un état raisonnablement acceptable avec les maigres ressources allouées.

# Nouvelles municipales

## Travaux

- Cimetière : les travaux ont dû être réévalués suivant de nouveaux impératifs de réalisation. La pose de la clôture devrait être prochainement réalisée. Nous espérons voir prochainement l'issue des travaux d'aménagement et disposer de ce nouveau site funéraire dont le besoin se fait de plus en plus pressant.

- Église : La toiture a été révisée et les ardoises manquantes ou cassées ont été remplacées. D'importantes réparations sont à effectuer sur le mécanisme des cloches et à l'électricité du bâtiment. Ces travaux impliquant l'intervention de deux artisans différents devant interagir, une révision de l'attribution des tâches a été nécessaire. On est dans l'attente du menuisier devant remettre en état l'escalier menant au clocher.



- Atelier communal : un bâtiment à usage de garage, d'atelier, de rangement et de stockage est devenu indispensable. Le matériel stocké sera plus accessible que dans les caves de la mairie. C'est le cas par exemple des bancs et tables en bois prêtés. Le projet est en cours d'élaboration avec dans une première étape la mise en concurrence d'architectes pour élaborer le détail du projet. Sur cette base la Municipalité pourra solliciter les subsides auxquels un tel projet peut donner droit. Ensuite viendra la phase des consultations d'entreprises pour l'adjudication du marché public.

- Ecole : la chaudière à gaz de l'école présente une vétusté indéniable causant des défaillances à répétition. Des demandes de subventions ont été déposées pour l'installation d'une pompe à chaleur, la mise aux normes de l'installation électrique, ainsi que les volets de la salle de classe, les travaux pourront être lancés dès réception de l'accord sur les subventions.

- Adressage : les derniers panneaux et plaques de rue ayant été posés au printemps, ce chantier est considéré comme terminé. Il peut cependant arriver que l'un ou l'autre détail soit à améliorer: tout retour d'expérience est bienvenu.

## Lutte contre les frelons asiatiques

Pour rappel, le conseil municipal a décidé l'an passé d'une participation financière plafonnée à 80 € maximum par nid et selon les conditions suivantes :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et destruction, avant intervention,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante à la commune à hauteur de ce montant maximum
- le paiement de l'éventuel complément reste à charge du demandeur de l'intervention.

A noter que la destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

## Transport à la demande

- **liaison Baladou Martel Aller-Retour: départ vers 9 h chaque mercredi matin**
- **liaison Baladou Souillac Aller-Retour: départ vers 9 h chaque vendredi matin**
- **liaison Baladou Brive la Gaillarde Aller-Retour : départ vers 14 h le 2<sup>e</sup> mercredi du mois**

# Nouvelles municipales

Les demandes de transport doivent être introduites auprès de la mairie au plus tard la veille du trajet souhaité. Le départ et le retour peuvent s'effectuer à votre domicile ou à la mairie selon votre choix.

Un tarif unique de 2 € par voyageur et par trajet (NB : un aller-retour = 1 trajet!) est désormais demandé.

## Information rapide des Baladins

Depuis quelques années déjà la mairie utilise deux canaux d'information rapide au public, l'un basé sur une application sur téléphone portable dénommé "Panneau Pocket", l'autre basé sur l'envoi sécurisé de courrier électronique.

On peut à tout moment s'inscrire pour recevoir ces informations, plusieurs personnes d'une même famille peuvent évidemment bénéficier de ce service.

On peut retrouver dans le numéro 38 du Petit Baladin le détail de l'explication de l'usage de panneau pocket.

En résumé, il suffit de télécharger l'application "Panneau Pocket" depuis le magasin d'applications de votre téléphone portable et ensuite de sélectionner le nom de notre commune (46600 Baladou). À partir de ce moment vous recevrez sur votre portable, que ce soit un iPhone ou un smartphone, des alertes vous annonçant la publication de nouvelles annonces, telles que les événements d'animation sur notre territoire, l'annonce de funérailles d'habitants de notre commune.

Si par contre vous préférez recevoir ces informations par courrier électronique, il suffit d'en faire la demande en envoyant un e-mail à l'adresse de notre mairie c'est-à-dire [mairiebaladou@gmail.com](mailto:mairiebaladou@gmail.com) ou en signalant votre souhait à un membre du conseil municipal qui transmettra votre demande. Dans ce cas également, il est possible d'utiliser plusieurs adresses différentes pour une même famille.

## La tempête du 23 juin

Le jeudi 23 juin dernier, notre commune a subi les effets néfastes d'un orage particulièrement violent. Des pluviomètres situés sur le territoire de la commune chez des

particuliers ont enregistré selon les endroits de 35 à 40 mm de précipitations. Mais surtout cet orage a été précédé et accompagné de très fortes rafales de vent qui ont provoqué des dégâts aux lignes téléphoniques et à de nombreux arbres. Nous ne disposons pas de mesure de la vitesse du vent spécifiquement pour Baladou mais la station météo de l'aéroport de Brive - Vallée de la



*le poteau téléphonique abattu par la tempête sur la D33*

Dordogne a enregistré des rafales allant jusqu'à 60 km/heure vers 14 heures et celle de Gourdon des rafales de 100 km/heure. Ceci donne une idée de la force du vent qui a pu souffler à Baladou.

Ainsi à Bazalgues une grosse branche est tombée sur les fils du téléphone entraînant trois poteaux dans sa chute.



*Le frêne près du monument aux morts. Noter la plaie de la branche cassée et l'état de dépérissement de la cime.*

# Nouvelles municipales

Sur la D33 vers Cuzance un autre poteau téléphonique a été cassé et a complètement barré la route entre l'école et la Queygue.

Le frêne majestueux trônant à côté du monument aux morts à quant a lui perdu une branche maîtresse qui s'est effondrée sur le parvis de l'église. On pouvait constater au feuillage clairsemé et chétif que l'arbre était en mauvais état, mais on ne pouvait pas soupçonner qu'en réalité son cœur avait pourri et qu'il était creux. C'est en tout cas ce qu'a révélé cet incident. Malheureusement l'abattage de cet arbre est nécessaire car on ne peut



*Le frêne près du monument aux morts. Une branche maîtresse a été rompue par la tempête et s'est abattue sur le parvis de l'église. Elle était largement évidée par le pourrissement..*

exclure un accident grave lors de la chute inévitable d'une autre branche dans ce lieu de passage fréquenté notamment par les enfants de l'école lorsqu'ils vont à la

bibliothèque.

Alertés par les habitants, pas moins de cinq conseillers municipaux se sont rendus disponibles et mobilisés pour rétablir le passage sur les divers axes de la commune avec l'aide de Chamssidine, notre ouvrier communal. Le service Orange a été averti afin que les réparateurs interviennent au plus vite. Sans attendre leur intervention, les poteaux téléphoniques ont cependant été dégagés et mis en sécurité, les arbres et les branches dont celle du frêne voisin du monument aux morts ont été tronçonnés, certains par les propriétaires qui ont été dûment avertis, d'autres par les conseillers municipaux. Au final en moins de trois heures l'ensemble du réseau de voirie avait été rendu à la circulation.

## A l'école...

### GOLF

En partenariat avec la Fédération de Golf 46, les élèves de Baladou ont eu la joie de découvrir cette activité au golf de Souillac.

Le transport était pris en charge pour moitié par la commune et la fédération.

### PORT LEUCATE

Les élèves de Baladou sont partis 5 jours en classe transplantée à Port Leucate pour les rencontres régionales de l'USEP (union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré) . Avant d'arriver, la classe a profité d'un arrêt à Carcassonne pour visiter sa citadelle médiévale.

17 classes de tous les départements d'Occitanie, soit 399 élèves, ont partagé une semaine de rencontres sportives : randonnée, Laser run, sandball (handball sur



# Nouvelles municipales

plage), rugby, jeux d'opposition, plateaux athlétiques, plateaux football dont cecifoot, sans oublier la danse avec le Baleti au port le dernier jour.

Nous remercions d'ailleurs les communes de Baladou et Cuzance, les parents, les APE et l'USEP pour leur participation financière.

Nous en profitons aussi pour remercier nos accompagnateurs, Jessica Da Costa et Dominique Bailly, sans qui cela n'aurait pas été possible.

## PERMIS PIÉTON

Les élèves de CE2 ont tous eu leur permis piéton qui fait partie d'une première éducation à la route.

Les CM1 ont passé les phases 1 et 2 du SRAV (Savoir Rouler À Vélo), la phase 3 consistait à une sortie sur route qui a été faite mardi 21 juin en rencontrant nos camarades de Cuzance et en partageant un pique-nique.

Carole BINET



*L'épreuve pratique du SRAV.*

## La cantine de notre école

A la cantine de notre école, des changements sont en cours. Dans un souci de promouvoir la qualité des produits et les circuits courts pour l'établissement des menus, la Commission Ecole du Conseil Municipal travaille à la rédaction d'une charte qualité, en partenariat avec BIO46.

Le 13/06/22, des représentants de cette association qui regroupe les actrices et acteurs des filières agricoles

lotoises et qui a pour but de faire connaître l'agriculture biologique, ont été reçus à l'école de Baladou. Une présentation des initiatives concrètes, prises par la commune a eu lieu, afin de faire valoir et aboutir cette charte.

Les sujets abordés concernaient la provenance des produits utilisés, l'utilisation des légumes et fruits de saison, le fait de privilégier les producteurs locaux, dans l'esprit du respect des circuits courts, et la préférence donnée aux aliments bio.

Le choix des fournisseurs a été basé sur la proximité et la transparence quant à la qualité des denrées alimentaires, la possibilité et fréquence des livraisons.

Les invités de Bio46 ainsi que des élus ont pu savourer le déjeuner de la cantine. Au menu, salade composée, couscous 4 viandes, fromage et fruits de saison!

Les menus sont élaborés par notre cantinière Laetitia Marty et des élus de la commission école. Grâce aux talents culinaires de Laetitia, les enfants bénéficient de repas de qualité et parfaitement équilibrés avec une pensée anti gaspillage (les enfants sont encouragés à tester avant d'être servis).

De plus, les événements comme le repas de Noël ou la Semaine du Goût permettent aux enfants de découvrir des saveurs nouvelles.

Quant au retour de la part des parents, celui-ci est très positif !

Lors de la dernière réunion du RPI des Deux Dolines, M Le Maire Jean DELVERT, a annoncé la décision du Conseil Municipal de Baladou relative à l'augmentation nécessaire du tarif du repas de 2,90 € à 3,10 € suite aux changements sur les choix précités.

Cette réunion a fait état des principaux projets pédagogiques communs aux écoles du RPI et de classe, du calendrier des visites des écoles, et de la répartition des effectifs pour la rentrée 2022. C'est ainsi que pour l'école de Baladou 20 élèves seront répartis sur 2 niveaux, en l'occurrence le CM1 et le CM2.

# Nouvelles municipales

## Contrôles du SPANC

De compétence communautaire, Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), a pour mission, entre autres, la vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif (de type « fosses septiques »), conformément à la réglementation en vigueur. Une description plus complète de cet organisme vous a été présentée dans le numéro 39 du Petit Baladin.

Cette visite à caractère obligatoire doit être réalisée en la présence du propriétaire (ou de son représentant), même si l'installation a déjà fait l'objet d'un contrôle dans le passé, ce contrôle devant être effectué tous les huit ans.

Le territoire de l'ancienne communauté de communes de Martel entre dans le champ de ce contrôle, le dernier ayant eu lieu entre 2008 et 2009.

Les visites, pour la période à venir, vont débuter vers le

mois de septembre 2022.

Chacun sera averti par un avis de passage auquel il sera nécessaire de répondre pour confirmation du rendez-vous.

Madame Marina SUEL-LASCOUX et Monsieur Thierry VINAU seront les techniciens chargés de procéder à ces contrôles, dont la redevance est fixée par le SPANC à 95€, montant validé par le conseil communautaire du 24/02/2020 (« Extrait du Chap. 8 du règlement de service du SPANC – redevances appliquées »).

Nous espérons que vous réserverez le meilleur accueil à chacun de ces deux techniciens.

N'hésitez pas à vous munir de tout justificatif (bon de vidange, facture d'entretien ou autre) relatif à votre installation.

Enfin, sachez qu'un refus de visite est passible d'une pénalité à hauteur de deux fois la redevance, soit 190€.

## Atelier du goût - Mise au point

Les époux Amman ont informé officiellement la Municipalité de leur intention de ne pas renouveler le bail de location de l'Atelier du Goût qui arrive à son terme normal de neuf ans en fin de cette année.

Tout candidat à la reprise peut d'ores et déjà prendre contact avec Jean Delvert, notre maire (tel 06 80 46 54 99, e-mail mairiebaladou@gmail.com).

Par ailleurs il nous revient que des bruits ont circulé laissant penser que le Conseil Municipal aurait décidé d'une augmentation considérable du montant du loyer. Il suffit de prendre la peine de lire les comptes-rendus des conseils municipaux accessibles à tous en permanence sur le site web de la mairie pour se rendre compte de l'inanité de ces affirmations.

Voici les éléments factuels.

1) La révision des loyers est spécifiée dans les termes de la convention de bail signé devant notaire entre la

municipalité et le locataire. Elle est déterminée en fonction de l'indice retenu sur le bail à l'article « Révision du loyer ». La hausse de la location ne résulte donc pas d'une décision impromptue du Maire ou du Conseil Municipal.

2) Le montant de la location est augmenté de la TVA (20%). Celle-ci est payée à la commune par le locataire qui la récupère, comme c'est le cas également pour les marchandises qu'il acquiert dans le cadre de son activité professionnelle.

3) On se souviendra par ailleurs que durant la pandémie le Conseil Municipal a à plusieurs reprises décidé d'une suspension de la facturation de la location en raison de la mise à l'arrêt forcé des activités de l'Atelier du Goût pour un total de 11 mois, à savoir pour tous les mois impactés par la fermeture décidée par les pouvoirs publics.

Nous espérons que cette mise au point clarifiera définitivement cette question.

# A propos d'urbanisme...

## Petit rappel

Malgré plusieurs sensibilisations ces dernières années auprès de la population, il est déroutant de constater que bon nombre de travaux sont encore entrepris sans aucune demande d'autorisation préalable. Suivant la nature du projet, le délai d'instruction varie de 1 à 3 mois, mais la demande est gratuite pour les administrés, seule une taxe d'aménagement sera appliquée par les services fiscaux suivant la surface taxable créée par le projet, en année +1 ou année +2 après la date d'accord du projet.

Pour rappel, la demande doit intervenir avant le début des travaux ! Il vient souvent à l'esprit qu'en l'absence de surface créée, aucune formalité n'est nécessaire, or c'est faux ! Changer les menuiseries extérieures (volets, porte, fenêtres), procéder au crépi des murs, isolation par l'extérieur des murs du bâtiment, la pose de panneaux photovoltaïques, la réfection de toiture, la pose d'un portail ou d'une clôture, sont autant d'exemples pour lesquels une demande de travaux est à déposer. Ces travaux sont réglementés quant à la couleur, les matériaux utilisés ou l'implantation par exemple. Nous souhaitons sensibiliser chaque administré au respect des procédures administratives, la réglementation doit être appliquée par tous....

Le secrétariat de mairie tient à votre disposition les informations nécessaires en la matière ainsi que les formulaires de demande.

## PLU ou PLUiH? l'état de la question

Certains administrés sont en attente de reclassement de parcelles pour la réalisation de projets.

### QUELQUES RAPPELS :

- Notre PLU date de 2013.
- En 2014, des nouvelles dispositions de la Loi Alur ont modifié considérablement les contenus des PLU et rendent « non révisables » de façon simplifiée ceux approuvés avant cette date (2014). Et si une telle procédure était encore possible au niveau communal (c'est à dire si CAUVALDOR n'avait pas acquis la compétence en matière d'Urbanisme), seule une révision « normale » serait envisageable, en y intégrant

obligatoirement les dispositions de la Loi Alur de 2014. Ce qui reviendrait pratiquement à refaire notre PLU, avec toutes les études préalables, environnementales, etc... et une finalisation ne pourrait pas avoir lieu avant un minimum de 2 ans.

- C'est exactement ce que fait actuellement CAUVALDOR avec l'élaboration du PLUiH – qui a certes pris du retard - , mais en incluant dans le règlement les modifications imposées par la Loi Alur.

- Dans la situation actuelle, une révision ne serait seulement envisageable qu'en fonction du caractère impératif et dans le cadre d'un projet d'intérêt général (collectivité ou Communauté de Communes), mais pas pour l'intérêt de « particuliers », voire de plusieurs particuliers. Notre PLU actuel datant de 2013, est donc désormais non révisable.

La réalité est de constater que cette situation est extrêmement pénalisante à la fois pour les particuliers et pour la commune.

Il faut par ailleurs répéter que la compétence Urbanisme étant désormais du ressort de la Communauté de Communes, ce sont les services de CAUVALDOR qui portent le PLUiH, car les communes n'ont plus cette compétence dans leurs attributions. Les services de CAUVALDOR nous annoncent une « sortie » possible du PLUiH pour fin 2023, début 2024.

Pour maintenir la pression, la mairie tient à cœur de faire systématiquement « remonter » auprès des services de CAUVALDOR toutes les demandes formulées et déposées en mairie.

Même si la rumeur d'une révision simplifiée revient très souvent à nos oreilles, il convient donc d'oublier toute possibilité d'une révision simplifiée de notre PLU de 2013 QUI N'EST PAS POSSIBLE pour une demande propre à un particulier !!!!!

**Cela nous a été encore confirmé en mairie, en date du vendredi 8 juillet, lors d'une rencontre souhaitée sur ce point précis avec Mrs Estéban et Durdloff du service ADS (Application du Droit des Sols) de CAUVALDOR.**

# Le Budget communal 2022

## Élaboration, approbation, vérification

Le 13 avril dernier, comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal a eu à se pencher sur « le budget ». En réalité les opérations se réalisent en deux étapes. Dans un premier temps, les membres du Conseil doivent approuver les comptes de l'année précédente, et donner ainsi quitus au Maire pour sa gestion des fonds . Pour cette raison le Maire ne participe pas au vote, et c'est un membre du Conseil autre que le Maire qui effectue la présentation des tableaux de recettes et dépenses réellement effectuées. Ensuite le Conseil est amené à approuver le budget prévisionnel (primitif) proposé par le Maire pour l'année en cours. Celui-ci doit être proposé « en équilibre ». La Commission « Budget » peut avoir participé à l'élaboration du budget, mais ce n'est pas une obligation. Son implication permet de rendre plus efficace et rapide la réunion du conseil.

La commune de Baladou gère trois budgets séparés : le budget principal, le budget « transport », et le budget « multiservice ». Ces deux derniers budgets mettent en jeu des montants relativement modestes et existent d'abord et avant tout pour des raisons de nature purement administrative. Même si les comptes sont analysés en détail pour comprendre l'origine des montants indiqués, les votes sont effectués au niveau des têtes de chapitre. Cette approche offre la flexibilité nécessaire entre chaque ligne spécifique, en cas d'imprévu ou d'augmentation soudaine. Cette année le Conseil a ainsi été particulièrement attentif aux risques d'augmentation liés aux conséquences de la situation de guerre en Ukraine, notamment en matière de coût de l'énergie et de renchérissement des matériaux et de biens d'équipement.

## Budget primitif

Sans entrer dans les ultimes détails nous allons passer en revue les principaux montants du budget primitif. Le but n'est pas d'être précis au centime près, mais plutôt de s'en tenir aux ordres de grandeur afin de comprendre les contraintes de l'exercice et la (faible) marge de manœuvre laissée au Conseil en matière de dépenses, sachant que le document de budget contient pas moins de 45 pages et que sa structure est la même pour

Baladou et ses 423 habitants que pour les grandes communes. Sa lecture en est ardue parce que, outre les dépenses et recettes de l'année en cours les tableaux incluent les différents reports des années précédentes et des valorisations pro-forma, qui n'ont aucune incidence sur l'année en cours.

Le montant total du budget 2022 est d'approximativement 500 000 €, soit 1 250 € par habitant. Ce montant se partage en 300 000 € de fonctionnement et 200 000 € d'investissement. A l'arrondi près ce sont les chiffres qui ont été votés et qui apparaissent dans le compte-rendu du Conseil du 14 avril.

## FONCTIONNEMENT

Pour le fonctionnement les recettes comprennent principalement, et par ordre décroissant de contribution : fiscalité locale (130 000 €) ; dotations et participations (80 000 €) ; production de service et vente (terrains, etc) (25 000 €) . Le solde comprend des reports de l'année précédente et des rentrées classées comme « autres ».

Les dépenses comprennent quant à elles les charges de personnel (120 000 €), les charges de caractère général (75 000 €), les autres charges de gestion (60 000 €), transfert vers l'investissement (25 000 €), et « autres ».

<p style="text-align: center;">BALADOU - BALADOU - BP - 2022</p> <p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Commune : <b>BALADOU (1)</b></p> <p>AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)</p> </div> <p style="text-align: center;">Numéro SIRET : 21460016500010</p> <p style="text-align: center;">POSTE COMPTABLE : Service Comptable Général</p> <p style="text-align: center;"><b>M. 57</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>Budget primitif</b></p> <p>Voté par nature</p> </div> <p style="text-align: center;">BUDGET : BALADOU (3)</p> <p style="text-align: center;">ANNEE 2022</p>
---

# Le Budget communal 2022

Les charges de personnel incluent évidemment les frais de personnel employé par la Mairie notamment pour le secrétariat, les travaux d'entretien sur le territoire communal en ce compris le nettoyage des locaux communaux de l'école, et de la cantine scolaire. Ils comprennent en outre les charges sociales, des taxes, impôts et indemnités.

Les charges à caractère général comprennent tous les coûts de « consommables » nécessaires au fonctionnement de la commune, par exemple les produits de papeterie pour le secrétariat, le carburant et l'entretien des véhicules, les abonnements de téléphone, eau, gaz, électricité, notamment pour le chauffage des bâtiments, etc.

Les autres charges de gestion comprennent notamment les indemnités versées au Maire et aux 3 adjoints telles que votées en 2020 et les charges y afférentes.



## INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est alimenté par des recettes dont les principaux montants se ventilent comme suit : emprunts et dettes assimilées (115 000 €) ; subventions (État, Région, Département) (30 000 €) ; recettes financières dont dotations (30 000 €) ; transfert solde fonctionnement 2021 (25 000 €). À noter que les montants du budget de fonctionnement non dépensés une année sont reportés sur le budget investissement de l'année suivante.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les « opérations d'équipement » représentant un total de 110 000 € pour 1 poste « outillage et

matériel informatique » et 8 postes de travaux dédiés spécifiquement à la menuiserie de la Mairie, la voirie communale, la salle des fêtes, l'église, le terrain à lotir près de l'école, le cimetière, les travaux à l'école et le futur atelier municipal. Le reste des dépenses d'investissement comprend essentiellement les emprunts et dettes assimilées (30 000 €), les immobilisations incorporelles (20 000 €) et les soldes d'exécution (30 000 €).

On constate ainsi que le volant de manœuvre de la Mairie en matière d'investissement dépasse à peine 50 % du budget de fonctionnement (ou 20 % du budget total), et correspond globalement au montant des emprunts et dettes assimilées. Le reste du budget de fonctionnement couvre des remboursements d'emprunt et des jeux d'écriture comptable (report d'une année sur l'autre, etc). En outre une partie conséquente de ce budget est dédiée à des frais liés à ce qu'on pourrait ailleurs définir comme « maintenance extraordinaire ».

## Dettes communales

En ce qui concerne la dette de la Commune, celle-ci détient cinq emprunts en cours de remboursement auprès du Crédit Agricole. Après le paiement de 30 000 € au cours de cette année l'endettement sera encore de 160 000 € le 31/12/2022 soit approximativement 400 € par Baladin.

## Conclusions

80 % du budget sont consacrés à des dépenses inévitables et essentiellement récurrentes, pour le bon fonctionnement au jour-le-jour de notre commune. Les investissements ne sont que partiellement couverts par des financements et dotations, ils ne peuvent se réaliser que via des emprunts, établis parfois simplement dans l'attente des fonds obtenus auprès des autorités supérieures. Ils ne sont possibles que dans la mesure où la charge des intérêts et des remboursements est compatible avec les ressources allouées à la commune.

Au final l'endettement est modéré, les finances de Baladou sont saines.

## Le projet « COUCOO »

Le 5 mars dernier, durant la réunion du conseil municipal l'état de la question du projet coucoco a été présenté. En l'état rien n'a été décidé au-delà de l'accord de principe donné par les conseils municipaux de Creysse et de Baladou quant à une étude de faisabilité à réaliser par la société promotrice, pouvant le cas échéant déboucher sur un document de projet à soumettre pour approbation par les différentes instances dont notre Conseil Municipal.

Comme indiqué durant la réunion du 5 mars dernier auquel ont assisté de nombreux Baladins sensibilisés par cette hypothèse de projet, la SAFER a remis un avis négatif et avait précédemment fait valoir son droit de préemption sur les terrains visés pour en protéger l'affectation pour des activités agricoles. Suite à cette

prise de position la société porteuse du projet semble avoir décidé de son abandon: elle porterait son attention sur d'autres sites permettant d'accueillir des projets identiques. Un tel projet est notamment en cours de discussion pour le site du lac artificiel de Montbel, discussions dont la presse se fait l'écho à intervalles réguliers. En cas d'évolution de la position de la SAFER et de reprise de l'initiative de la part de l'entreprise promotrice, Monsieur le Maire a proposé de mettre en place un cahier de remarques et de suggestions bien avant l'enquête publique, préalable obligatoire à une modification du plan local d'urbanisme.(PLU).

Depuis cette réunion du 5 mars aucune information nouvelle n'est parvenue en Mairie quant à ce projet qui semble bel et bien abandonné.

## Bon à savoir...

### FR-Alert

FR-Alert, un nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est opérationnel depuis mardi 21 juin 2022. Ce dispositif permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

Les messages d'alertes sont diffusés via les antennes de télécommunication auxquelles se connecte votre téléphone portable. La diffusion cellulaire fonctionne sur la 4G. FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, mais vous ne recevrez évidemment rien si votre portable est éteint. Le message peut contenir notamment des instructions sur le comportement à tenir face au danger.

Pour en savoir plus sur FR-Alert:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15732>

### France Services Martel (CAUVALDOR)

Les bureaux de France Services (également appelés CAUVALDOR services) précédemment situés dans les locaux de la Mairie de Martel, se trouvent désormais au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment du Trésor Public, avenue de Nassogne, à proximité du parking de la Fontanelle. Ce service fournit une aide à tous les habitants dans l'accomplissement des pratiques administratives.

#### HORAIRES D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Le Vendredi : de 08h30 à 17h00

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : [cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr)

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

#### PERMANENCE AUPRÈS DE FRANCE SERVICES

DGFIP (impôts): Tous les mardis, de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous, de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous à prendre par téléphone au 05 82 13 00 85

ADIL (aide au logement): 3<sup>ème</sup> vendredi matin, sur rendez-vous au 05 65 35 25 41

Mission Locale (emploi jeunes): 4<sup>ème</sup> lundi, sur rendez-vous au 05 65 41 59 21

Pour la liste des services offerts on peut consulter la plaquette de présentation :  
[https://www.cauvaldor.fr/fileadmin/Cauvaldor/documents/Famille\\_et\\_solidarite/Cauvaldor\\_services/Martel/plaquette\\_martel-web.pdf](https://www.cauvaldor.fr/fileadmin/Cauvaldor/documents/Famille_et_solidarite/Cauvaldor_services/Martel/plaquette_martel-web.pdf)

# Notre environnement

## Des glaciers ont-ils atteint notre région ?

Voici quelque temps, lors d'une conversation à bâtons rompus avec un Baladin, j'ai entendu affirmer l'idée que les glaciers auraient descendu la vallée de la Dordogne jusque Souillac. C'est la source d'inspiration de cet article.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet il convient de préciser un certain nombre de notions.

### Qu'est-ce qu'un glacier ?

Nous en avons tous vu des photos, ce sont des masses de glace. Il y en a de plusieurs types. Nous connaissons les glaciers de vallée comme on peut les voir dans les Alpes: le glacier descend depuis le sommet de la montagne et suit les vallées. Nous connaissons aussi les calottes glaciaires, comme on peut les voir en Antarctique ou au Groenland. Dans ce cas c'est toute l'étendue d'un territoire qui est recouverte. Il existe d'autres types de glaciers, mais nous laisserons cela aux spécialistes.

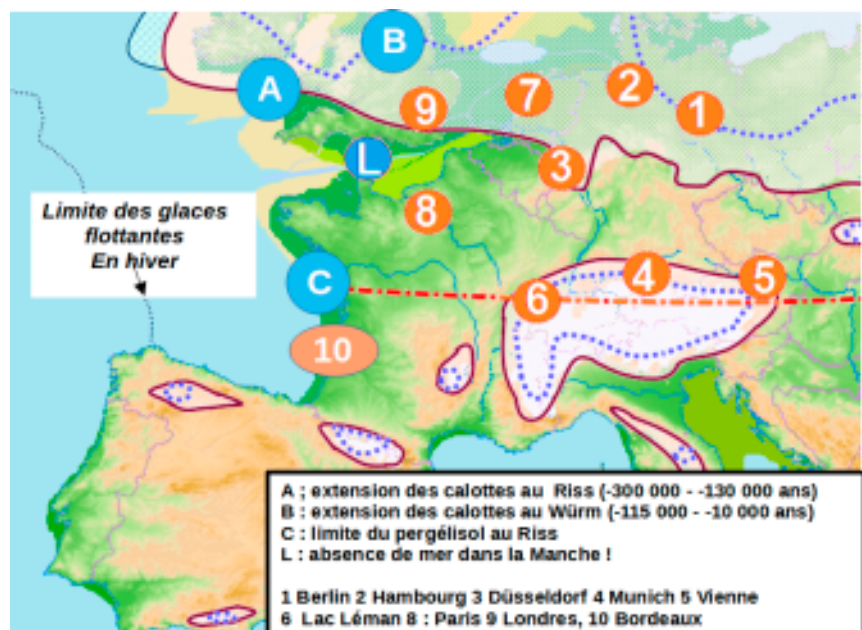
Les glaciers «vivent» : en effet ils naissent et ils meurent. Ils naissent par une accumulation de neige qui persiste d'une année sur l'autre et se transforme en glace par compaction sous son propre poids. Lorsqu'il y a une accumulation suffisante de glace, le glacier se met en mouvement, il «coule» très lentement, comme du goudron plutôt que comme de l'eau. En se déplaçant la glace érode le sol, mais indirectement: elle est moins dure que la roche. Sous le glacier la température peut être suffisante pour que la glace fonde, et que l'eau ainsi formée s'insinue dans les fissures de la roche. Lorsque l'eau regèle la roche éclate et les morceaux sont emportés par le glacier. Ces blocs peuvent agir comme les grains du papier émeri : en frottant la roche ils peuvent à leur tour en déloger d'autres; progressivement les glaciers se chargent de ces débris. En descendant les vallées ils atteignent un point où la température est suffisante pour faire fondre la glace. Là où s'arrête le glacier se forment des dépôts constitués de tous les matériaux qu'il a emportés: c'est la

« moraine ». C'est notamment grâce à la présence de moraine qu'on peut identifier l'existence passée de glaciers disparus. La fin des glaciers est ainsi caractérisée par une moraine frontale, une colline pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut barrant les vallées et la marge des calottes glaciaires.

### Quand y aurait-il pu y avoir des glaciers dans notre région ?

Les géologues nous disent qu'à plusieurs reprises durant les derniers deux millions et demi d'années la terre a connu des «périodes glaciaires», c'est-à-dire des périodes durant lesquelles le climat s'est fortement refroidi et a favorisé le développement de glaciers et de calottes glaciaires. Les périodes glaciaires durent typiquement de 50 à 100 000 ans, elles sont ponctuées de fluctuations des températures et des précipitations : la glaciation peut être plus ou moins intense durant ces périodes. Les périodes inter-glaciaires, comme celles dans laquelle nous nous trouvons actuellement, durent de 10 000 à 20 000 ans.

### Où y a-t-il eu des glaciers durant les périodes glaciaires ?



L'extension des calottes glaciaires en Europe durant les deux dernières périodes glaciaires: Riss et Würm. Source: Wikipedia, modifié.

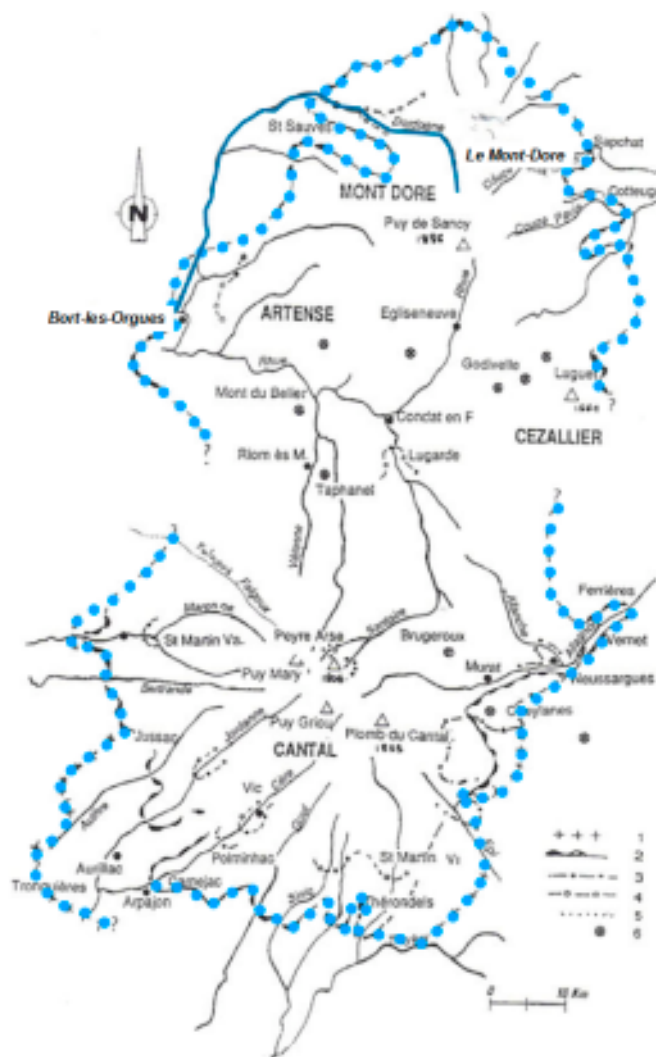
Pour l'Europe l'extension maximale a eu lieu entre - 300 000 et - 130 000 ans . A cette époque la calotte glaciaire scandinave couvrait les Iles Britanniques jusqu'à Londres, atteignait notamment les Pays-Bas jusqu'à La Haye et couvraient presque totalement la Pologne. De petites calottes glaciaires couvraient en outre notamment les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central et les Vosges. La limite des sols gelés en permanence («pergélisols») atteignait une ligne joignant approximativement l'estuaire de la Loire au lac Léman.

Durant la période suivante ( de - 115 000 à - 10 000 ans), les glaces ont été moins étendues, mais elles concernent plus directement notre région.

### Que s'est-il passé en vallée de Dordogne et dans le Massif Central ?

Dans le Massif Central il a fallu attendre la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle pour que l'extension des glaciers soit parfaitement cernée. Pour ce qui concerne la vallée de la Dordogne, Y. Veyret qui a défendu une thèse de doctorat sur le sujet a observé une convergence des glaciers issus du Mont-Dore, du Cézallier et du Cantal créant un glacier unique qui couvrait toute l'Artense jusqu'au bassin de Bort-les-Orgues. La poussée maximale est datée d'il y a environ 20 000 ans. Si l'amont des glaciers s'appuie sur des sommets de l'ordre de 1800 - 1900 mètres, la glace n'est jamais descendue en dessous de 400 mètres d'altitude, ce qui paraît également avoir été la limite inférieure des sols gelés en permanence. Ces glaciers se sont développés de manière préférentielle sur le versant Ouest des reliefs car ceux-ci étaient exposés aux vents dominants chargés d'air océanique humide qui couvraient ce versant d'un abondant manteau neigeux.

Les glaciers n'ont donc jamais descendu la vallée de la Dordogne au-delà de Bort-les-Orgues : pas de trace de moraine au-delà. Est-ce à dire que rien ne s'est passé à Baladou et aux alentours ? Non ! Durant les périodes glaciaires, notre région subissait ce qu'on appelle des conditions «périglaciaires» : gel permanent durant de longues périodes hivernales et alternance journalière gel-dégel durant la «belle saison». Ceci a eu plusieurs conséquences, encore visibles aujourd'hui. Dans la vallée de la Dordogne l'écoulement était à l'arrêt en hiver et brutal au début de l'été, étalant des galets sur toute la largeur de la plaine alluviale. Au moment de la débâcle, il n'est pas exclu que des blocs de glace aient transporté des rochers en flottant sur l'eau, cela s'observe encore occasionnellement dans les torrents de montagne. Les périodes glaciaires n'ont pas été favorables à l'encaissement de la rivière, celui-ci s'est plutôt produit durant les interglaciaires. On retrouve ainsi ces dépôts fluvioglaciers à différents niveaux le long de la vallée, constituant des «terrasses». Lorsque la neige avait fondu et que le débit de la rivière s'était réduit, compte tenu de



Carte de détail de l'extension des glaciers du Massif Central. Les lignes 1 à 7 correspondent à l'extension à différentes périodes. Les points 6 sont des tourbières analysées. Le tracé en pointillé bleu indique l'extension maximale observée autour du Mont Dore et du Cantal. Source: L'englacement quaternaire du Massif Central E Defive & al, MSHNA n° 8 2019

ce que le climat ne permettait le développement d'une couverture végétale abondante et couvrante, le vent pouvait emporter sable et limon et le déposer ailleurs, hors de la vallée. C'est ainsi que la zone comprise entre Mayrac et Jarsou d'une part ; et le Garrit Haut et Pomié d'autre part, bénéficie de sols particulièrement propices à la culture. Les sols n'y sont pas composés exclusivement de ces dépôts éoliens, mais leur analyse a montré que la nature de ces limons est identique aux limons des terrasses fluviales de la Dordogne. On ne peut terminer sans mentionner les « grèzes litées », ce qu'on appelle communément la castine. C'est peut-être un des meilleurs exemples de l'effet de l'alternance gel-dégel en milieu périglacière. Durant le jour l'eau s'infiltré dans les fissures du calcaire, durant la nuit l'eau gèle, augmente de volume et fait éclater la roche. Les dépôts s'accumulent lentement au pied des versants, et présentent un arrangement incliné des couches d'accumulation. Lorsque les versants sont entièrement couverts de ces

dépôts le phénomène s'arrête, car la roche est protégée.

Ainsi donc, non, les glaciers ne sont pas arrivés jusqu'à Souillac, mais notre région a subi de manière encore visible aujourd'hui les effets de la proximité des glaciers du Massif Central.

Etienne Bartholomé

*NB: Plusieurs publications scientifiques ont été consultées pour rédiger cet article. La liste la plus complète des articles, ainsi qu'un état de la question peuvent être consultés dans; "L'englacement quaternaire du Massif Central" par E Defive & al, publié en 2019 dans le mémoire n° 8 de la Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne.*

## Bon à savoir...

### Une nouvelle sous-préfète à Gourdon

La 78<sup>ème</sup> sous-préfète de Gourdon, Hélène Hargitai quitte le département.

Arrivée le 28 septembre 2020, elle part pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon le 16 juillet prochain où elle a été nommée secrétaire générale de la Préfecture.

Emmanuelle Plantier-Lemarchand lui succède comme sous-préfète de Gourdon. Elle était précédemment directrice de la réglementation et des collectivités territoriales à la Préfecture des Yvelines.



*Notre nouvelle sous-préfète, Emmanuelle Plantier-Lemarchand*

### À propos d'élections...

Après les élections municipales en 2020, les élections régionales et départementales en 2021, nous avons eu en 2022 pas moins de 4 tours d'élections : les deux tours pour les élections présidentielles et ensuite les deux tours

pour les élections parlementaires. Si le conseil municipal a eu à assumer la plus grande part du travail du fonctionnement des bureaux de vote, y compris l'installation et le démontage de ces bureaux, les électeurs qui ont accepté l'invitation à fournir un renfort aux équipes des bureaux de vote sont chaleureusement remerciés pour leur engagement citoyen.



Sauf surprise, les prochaines élections auront lieu en 2024 : ce seront les élections pour le parlement européen.

# La gestion de nos déchets

Nous avons désormais l'habitude de déposer le contenu de nos poubelles dans les conteneurs répartis à travers la commune, et de nous débarrasser de nos encombrants à la déchèterie. Mais que se passe-t-il après ?

## La récolte

C'est le service ad-hoc de CAUVALDOR (environ 25 équivalents temps-plein) qui effectue la récolte des immondices déposées dans les conteneurs de 66 communes de son territoire dont Baladou, 16 communes étant desservies par délégation de service ou sous-traitance. Pour les communes rurales, la fréquence de passage est hebdomadaire, tandis que certains centres-bourg, restaurateurs et campings bénéficient d'un passage bihebdomadaire durant les mois d'été. Pour le secteur Ouest de CAUVALDOR (16 communes, env. 13 000 habitants), on compte environ 1500 bacs marron (non recyclables) et 1300 bacs verts (recyclables), soit grosso modo un bac pour 10 habitants.

## Les déchetteries

Sur notre département, il y a 29 déchetteries gérées par le SYDED, soit environ une pour 6 000 habitants. Baladou a la chance de se trouver presque à égale distance de celles de Martel et de Souillac. Le SYDED estime que chaque foyer lotois dépose des déchets en moyenne quatre fois par an. Certes, certains passent chaque semaine par la déchèterie, d'autres n'y passent jamais. C'est en tout cas de toute évidence un service apprécié par les habitants. Le SYDED du Lot (Syndicat mixte Départemental d'Élimination des Déchets) est, avec près de 300 équivalents temps-plein, un des gros pourvoyeurs d'emploi du département

## Que jetons-nous ?

En termes de poids, nous jetons chaque année pratiquement autant dans les bacs (350 kg/habitant) qu'à la déchèterie (325 kg/habitant). Au total nous jetons donc annuellement par habitant (pas par famille!) presque 700 kg de déchets variés ! Il faut cependant noter que les déchets apportés par les professionnels (artisans ou autres) dans des véhicules légers (moins de 3,5 T) sont assimilés aux déchets des ménages, et le SYDED ne fournit pas de chiffre sur la part que cet apport peut représenter.

Des déchets déposés dans les bacs, environ 40 % sont des déchets recyclables : verre (en conteneur spécifique), plastique, papier et carton.

## La gestion des déchets

Après leur récolte les déchets sont gérés par le SYDED. Les déchets recyclables sont triés dans 3 centres de tri : à St Jean Lagineste (dont nous dépendons), à Figeac et à Catus. Ces déchets proviennent non seulement du département du Lot, mais également de secteurs de Corrèze, du Cantal et de l'Aveyron, qui fournissent ensemble les 2/3 de ce qui est traité à St Jean-Lagineste.

Il faut noter qu'une partie du tri se fait littéralement à la main par des opérateurs travaillant face à des tapis-roulants. Ces opérateurs sont constamment exposés à nos erreurs de tri dans le recyclage : langes souillées, seringues, éclats de verres, etc. C'est une source majeure d'accidents du travail pour ces personnels.

Les déchets non recyclables, encore appelés « ordures ménagères résiduelles » (bacs marron) sont pour une moitié valorisés par stockage et récupération du biogaz sur un site dans le Tarn-et-Garonne, et pour une autre moitié sont utilisés dans une installation située à Saint-Pantaléon de Larche (Corrèze) pour fournir de la vapeur pour l'usine voisine d'aliments pour enfants Blédina, du chauffage pour l'équivalent de 6 000 logements et de



l'électricité pour 1 800 foyers.

Le verre recyclé dans les conteneurs ad-hoc (environ 45 kg/hab) est utilisé dans la verrerie d'Albi qui le transforme en bouteilles et récipients.

Les papiers et les cartons récupérés dans les 3 centres de tri (environ 40 kg/hab) sont envoyés dans une usine espagnole pour une nouvelle vie.

Les plastiques récupérés représentent environ 10 kg/hab et sont valorisés sur plusieurs sites en fonction de leur nature. C'est également le cas pour les métaux, essentiellement fer et aluminium (3,5 kg/hab) et les briques alimentaires (2 kg/hab)

Au total se sont environ 100 kg par habitant qui sont valorisés chaque année : le Lotois est plutôt bon élève, car la moyenne pour l'Occitanie n'atteint pas 75 kg/hab.

Malheureusement, de 25 à 30 % des déchets déposés dans les bacs verts ne sont pas recyclables (refus) : c'est le volume de nos erreurs de tri ! Ceci en réalité coûte cher : au coût du passage des refus en centre de tri il faut ajouter le coût du traitement ultérieur comme déchet non valorisable. C'est pourquoi le SYDED recommande, en cas de doute, de jeter les déchets dans les bacs marron plutôt que dans les bacs verts.

En ce qui concerne les apports en déchèterie, sur les 325 kg apportés par chaque habitant on compte notamment environ 85 kg de gravats, 80 kg de déchets végétaux, 70 kg de volumineux valorisables (ex : électroménagers) et 70 kg de volumineux non valorisable (« tout venant »). Ces déchets partent ensuite vers une quarantaine de filières de valorisation ou de destruction selon la nature, le plus souvent en sous-traitance. Le SYDED valorise notamment le bois non traité (palettes) et une partie des déchets verts dans des chaufferies, et produit du compost avec le reste des déchets verts.

## Consignes de tri

Au final les consignes sont simples.

**Verre** (sans bouchon ni capsule) : dans le conteneur vert ad hoc, au centre-bourg

**Vêtements, tissus, chaussures, maroquinerie** : emballés dans des sacs fermés et déposés dans le conteneur blanc au centre-bourg

**Tous les plastiques** (flacons, bouteilles, ravers, pots, assiettes en plastique, pellicules d'emballage, cales d'emballage en polystyrène, sachet, poches, ...) : bac vert

**Tous les papiers et cartons** (pensez à défaire vos boîtes pour laisser de la place pour les suivants!) : bacs verts

**Petits déchets métalliques** (conserves, canettes, aérosols, barquettes en alu, dosettes de café, papier alu froissé, etc) : bacs verts

**Briques type Tetrapack** (lait, jus, vin, etc) : bacs verts

**Déchets végétaux** (épluchures, tontes d'herbe, papier essuie-tout, etc) : composteur (le SYDED fournit à bon compte des composteurs individuels).

**Obligatoirement en déchèterie** et jamais dans les bacs ni, a fortiori, à côté des bacs : métaux, végétaux (ex : tonte et taille), meubles, bois non traité (ex : palettes), piles et batteries, déchets toxiques (huile, peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc), électroménager (y compris tubes, ampoules LED, informatique, audio, etc), pneus, gravats, encombrants, etc.



*Un exemple à ne pas suivre...*

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés sur le site web du SYDED ([syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)), notamment dans le rapport annuel d'où sont tirées la plupart des informations de cet article.

Pour télécharger le document des consignes de tri : <https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>

# Nouvelles des associations

## Quercy Généalogie

### ANTENNE DE GÉNÉALOGIE EN CORRÈZE



Juin 2022, le groupe des adhérents de Quercy Généalogie, Antenne de Généalogie en Corrèze, fait le point sur les six mois écoulés. Nous avons pu nous retrouver régulièrement cette année, c'est-à-dire 6 séances, et nous avons abordé plusieurs sujets proposés par des adhérents:

- Suite des recherches sur le Château de Belcastel
- Aide « pratique » à la recherche en ligne sur internet et sur les différents sites de généalogie
- Maison « jumelle » à Cuzance habitée par deux frères
- Point sur le parcours de Suzanne Gonnelle, épouse Bramel
- Recherches à propos d'Antoine Gramat

Une conférence a été animée par M. Gallo de l'Antenne de Généalogie en Corrèze de Lubersac, à propos des recherches généalogiques dans les pays étrangers en janvier et une autre conférence a eu lieu le 3 juin sur les Blasons et Armoiries animée par M. Vigneron : (photos)

A partir du mois d'octobre, notre groupe animera une séance originale : dédiée aux adolescents, qui consistera à relier « Harry Potter » à la généalogie ! Cette activité se déroulera un mercredi matin par mois au Centre Culturel Robert Doisneau de Biars-sur-Cère.



A ce propos, un atelier d'initiation pour tous existe depuis début 2015 au même endroit. Pour en connaître le calendrier, veuillez téléphoner au numéro-dessous.

Bien sûr, chacun évoque régulièrement le travail qu'il poursuit sur sa généalogie personnelle, les difficultés rencontrées sont mises en commun : l'entraide généalogique n'est pas un vain mot ! Vous pouvez vous aussi nous rejoindre si vous souhaitez retracer et découvrir l'histoire de votre famille, tous les premiers vendredis de chaque mois à Baladou (reprise des rencontres en septembre)!

M. Jean Claude Mazot  
adresse mail : [jc.mazot@orange.fr](mailto:jc.mazot@orange.fr)  
Tél : 06 87 69 36 59

## Comité des fêtes



Bonjour à tous !

J'espère que vous vous portez bien !

Je voudrais commencer par vous remercier, toutes et tous, pour votre participation au marché gourmand de ce 18 juin 2022. C'est grâce à vous que cette soirée a été un réel succès avec un passage de plus de 200 personnes. Cela nous fait énormément plaisir et nous motive d'autant plus dans la préparation des futures manifestations.

Ainsi, après deux annulations successives de la fête



notive dues à la COVID, c'est avec un grand plaisir, que je vous annonce enfin la programmation 2022.

Pas d'annulation à l'horizon pour cette année (on

# Nouvelles des associations

l'espère !). Voici les premières activités programmées :

## DIMANCHE 14 AOÛT 2022

- 12H : REPAS PLATEAU (ENTRÉE - PLAT - DESSERT)
- 14H : PÉTANQUE ET AUTRES ANIMATIONS
- 19H30 : MARCHÉ GOURMAND- ANIMÉ PAR SYLVER ET ROBIN  
ET VOTRE SOIRÉE ANIMÉE PAR L'ORCHESTRE DE CÉDRIC BERGOUGNOUX

## LUNDI 15 AOÛT 2022

- 10H : VOITURES ANCIENNES
- 11H : MESSE - DÉPÔT DE GERBE – APÉRITIF OFFERT PAR LA MAIRIE
- 12H : REPAS PLATEAU (ENTRÉE - PLAT - DESSERT)
- 14H : DÉMONSTRATION DE MOTO TRIAL ET AUTRES ANIMATIONS
- 19H30 : REPAS DE LA COMMUNE
- 00H : UN FEU D'ARTIFICE EXCEPTIONNEL EN MUSIQUE  
ET VOTRE SOIRÉE ANIMÉE PAR LE GROUPE NICE THINGS

Comme chaque année, nous espérons vous voir toujours plus nombreux pour animer notre petite commune que l'on aime tant.

Enfin, je souhaiterais vous inviter à vous investir encore plus dans la vie associative de ce beau village et vous propose de venir nous aider dès que cela est possible. Le Comité des Fêtes recrute ! Je ne remercie jamais assez tous ceux qui donnent de leur temps pour toutes ces manifestations, mais je souhaite signaler également le manque de personnel qui devient de plus en plus fréquent malheureusement.

En attendant de vous retrouver rapidement, Prenez soin de vous !

Pour le Comité des Fêtes,  
Le président, Thomas Lacroix  
comitedesfetesbaladou@outlook.fr  
tel 06.44.75.82.82  
thomas.lacroix4615@outlook.fr



## Pomié en fêtes

### CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Ouf, après une interruption de 2 ans pour cause de covid-19 la chasse aux œufs de Pâques a repris à Pomié

Le lundi de Pâques, l'Association avait invité tous les enfants, petits-enfants, neveux et nièces des habitants du village à participer à la traditionnelle chasse aux œufs aux abords de la mare.

A 10h30 tapantes, sous un ciel gris mais sans pluie, la dizaine d'intrépides chasseuses et chasseurs s'est élancée, panier à la main, à la recherche des œufs, lapins et autres sujets en chocolat préalablement dissimulés dans l'herbe et au milieu des pissenlits, fort nombreux cette année.

Petits et grands ont ensuite partagé et dégusté quelques pâtisseries de saison faites maison.



### VIDE GRENIERS

Comme tous les ans le vide-greniers annuel de BALADOU avait été planifié pour le dernier dimanche de juin.

Malheureusement les dieux (ou les dieux ?) ne nous ont pas été favorables et c'est sous la pluie battante du petit matin et la mort dans l'âme que nous avons dû nous résoudre à annuler cette manifestation de début d'été.

Mais ce n'est que partie remise et nous donnons d'ores et déjà rendez-vous aux exposants et aux chineurs le dimanche 21 août prochain.

# Nouvelles des associations



## NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE !!!

Depuis le mois de juin, il vous est possible de réserver en ligne vos romans, albums, revues, bandes dessinées, livres à gros caractères ou livres audio.

Que vous soyez déjà abonné ou non, vous pouvez vous connecter sur:

<https://bibliotheque-baladou.fr>

Vous pourrez découvrir par ailleurs comment accéder à ce service. N'hésitez pas à nous demander conseil afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau service.

## LA DICTÉE DE PIVOT

Le 6 février, une vingtaine de participants ont affronté le Covid pour résoudre les pièges de la traditionnelle épreuve. Les gagnantes du jour, Hélène Vignoles, de Souillac pour les seniors et Alexandra Gravier de Tarbes pour les juniors, ont été récompensées chacune par un



bon d'achat de livres offert par la mairie.

## LE GIGANTISME CHEZ LES DINOSAURES

Le 6 mai, Jean-Michel Mazin, paléontologue, ancien directeur de recherches au CNRS est revenu à Baladou pour nous parler du gigantisme chez les dinosaures devant un public de tous âges, ravi d'apprendre. Il nous propose de revenir en octobre ou novembre parler de l'évolution de la terre et des crises qu'elle a dû affronter.

## LA BOÎTE À LIRE...

## Bibliothèque

Une belle initiative qui se confond trop souvent avec un dépôt de livres.

Nous aimons trop les livres pour les voir entassés dans des cartons devant la boîte à livres. Alors lorsque vous amenez de nouveaux ouvrages, nous vous suggérons de les ranger sur les étagères et nous vous en remercions par



avance.

Les Brèves Baladines seront de retour le samedi 10 décembre. Laurent Wirth a accepté d'être notre invité d'honneur. Nous aurons la participation d'une douzaine d'auteurs de roman, livres pour enfants, BD, poésie et même une autrice culinaire. Jean-Pierre Allaux nous rejoindra cette année. Et nous aurons le plaisir d'accueillir deux auteurs baladins : Sandrine Rivierre et Jean-Luc Briat.

Cette manifestation est désormais un rendez-vous incontournable de l'hiver.

## APPEL À CANDIDATURES !!

Nous accueillons toute nouvelle candidature pour renforcer l'équipe de la bibliothèque. Permanences ouvertes au public, mais aussi choix des livres, classement, animations diverses, aménagements (nous aimerions donner une meilleure visibilité des locaux)....

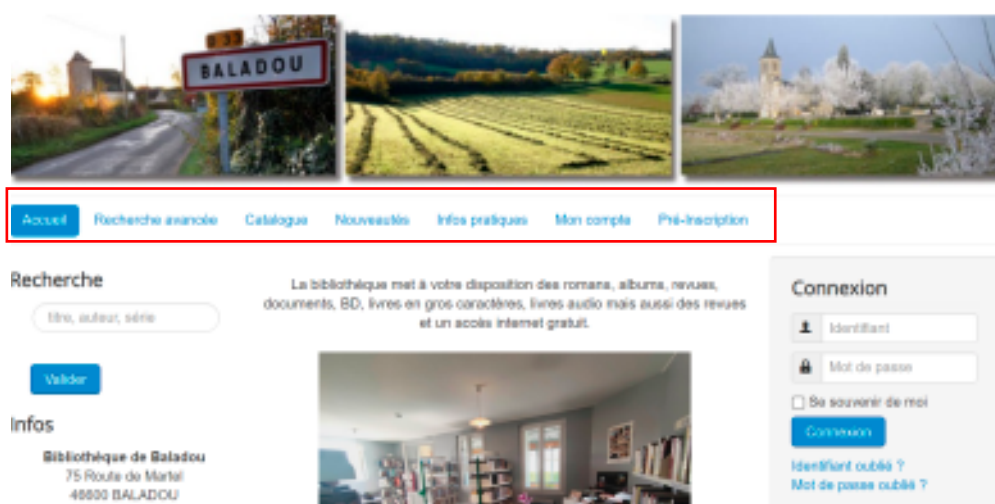
Notre philosophie : humour, créativité, liberté.

Rejoignez-nous pour une belle aventure au fil des pages...

# Nouvelles des associations

## COMMENT ENTRER DANS LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BALADOU ?

Peut-être avez-vous déjà essayé de consulter le catalogue... vous êtes-vous senti perdu(e) ? Voici quelques explications pour vous aider à démarrer. Tout le secret se trouve dans la série de « boutons » alignés sous les photos et soulignés en rouge sur la copie d'écran.



Il n'est pas possible de consulter incognito le catalogue, il faut nécessairement insérer dans la zone « connexion », à la droite de l'écran d'accueil, son identifiant et un mot de passe. Mais quels sont-ils ?

Il y a plusieurs cas de figure.

1) vous n'êtes pas encore inscrit à la bibliothèque : vous cliquez sur le bouton « pré-inscription » à droite de la zone soulignée en rouge. Vous remplissez au moins tous les champs obligatoires marqués d'un astérisque rouge. Votre inscription sera validée par les membres de la bibliothèque, une carte de lecteur vous sera préparée, qui indiquera votre numéro de lecteur. L'inscription n'est donc pas immédiate !

2) vous êtes déjà en possession d'une carte de lecteur, ou vous avez reçu une réponse suite à votre pré-inscription (point 1 ci-dessus) : vous suivez la marche à suivre décrite sous l'onglet « infos pratiques », sous les photos.

1 - Allez dans la rubrique « mon compte » (avant-dernier onglet vers la droite)

2 - Identifiez-vous: entrez votre numéro d'adhérent (celui qui figure sur votre carte de lecteur). Attention : il faut insérer tous les zéros du début de votre numéro !

3 - lors de votre première connexion, votre mot de passe par défaut sera le jour et le mois de votre date de naissance, soit 4 chiffres à renseigner, SANS espace ni séparateur entre le jour et le mois.

Vous pourrez par la suite en créer un nouveau qui sera connu de vous seul. Il vous sera également demandé d'enregistrer une adresse e-mail

4 - Cliquez sur connexion. Vous êtes prêt pour une recherche dans la base de données. Pour cela il faut cliquer sur l'onglet « recherche avancée » à gauche dans la zone soulignée en rouge. Vous pouvez vérifier la disponibilité d'un livre ou d'un sujet sur base d'un ou de plusieurs critères. Une

fois que vous avez inséré votre critère de choix (par exemple le nom de l'auteur), vous descendez en bas de la page et vous appuyez sur le bouton «démarrer la recherche ». Il est possible de lancer la recherche sans insérer aucun critère, vous aurez alors la liste des quelque 2500 volumes disponibles dans la bibliothèque.

3) vous êtes inscrit mais n'avez pas d'ordinateur ou ne souhaitez pas vous casser la tête avec l'informatique ? pas de souci, vous vous rendez à la bibliothèque et vous demandez qu'on effectue la recherche pour vous !

4) vous êtes inscrit à la bibliothèque mais avez perdu votre carte : vous insérez votre adresse de courrier électronique sur la page d'accueil sous l'onglet « identifiant oublié » et vous recevrez automatiquement l'information, pour autant que votre adresse ait été, à un moment donné, enregistrée dans la base de données de la bibliothèque. Sinon vous prenez contact avec les animatrices de la bibliothèque pour obtenir votre numéro.

Bonne recherche et surtout bonne lecture !

# Nouvelles des associations

## Baladou Gym



Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 16 Juin dernier. 94 % de nos adhérents étaient présents ou représentés. C'est un record que certains d'entre nous aimeraient voir s'afficher en d'autres occasions. Le Bureau tient à remercier chaleureusement tous ses adhérents pour cette participation qui démontre l'intérêt porté à notre association. De plus, nous sommes très heureux de voir le Bureau s'agrandir par deux nouvelles arrivées : Catherine et Françoise.



20 ans d'existence, et pas une ride ; ou si peu...

A la suite de notre AG, nous avons fêté l'anniversaire de Baladou-Gym. Nous avons convié nos anciens à nous rejoindre. Nous les remercions de leur présence, car ils



nous ont permis de vivre des moments d'émotion, de joies, de souvenirs, de bonheur.

Cette année, se sont déroulés sous l'égide de notre animatrice Christine deux ateliers spécifiques qui ont contribué à un renforcement de cohésion des gymnastes par des échanges, des confrontations et des expériences et des réactions.

Nous avons ouvert « l'Auberge Espagnole » en partageant quelques « bulles » et autre. Tout le monde a



mis ses talents culinaires à contribution. Ce fut un festin, allant de découverte en découverte, de saveurs salées aux saveurs sucrées.

Pour « marquer le coup », il a été remis aux participants un T. Shirt avec le logo de Baladou-Gym.

L'habit ne fait pas le moine, mais fait le sportif baladou-gymnien.

Toute l'assemblée vous souhaite de bonnes vacances.

Nous serons heureux de vous accueillir, à la rentrée, en septembre, le lundi 5 à 9h30 et/ou le mercredi 7 à 18h30.

---

## Conférence sur les tarots marseillais le 14 octobre

En partenariat avec le service culture de CAUVALDOR, nous organisons dans la salle des fêtes de Baladou le vendredi 14 octobre à 18h30 une conférence sur les tarots divinatoires de Marseille. À 16h30 est proposé un atelier réunissant une dizaine de femmes autour du devenir de la femme et de l'interprétation des tarots marseillais.

Contact pour participer à cet atelier:

Madame Campastié Claudette  
portable 06 08 06 89 63  
fixe 05 65 32 74 48.

# Nouvelles des associations

## Les Baladeurs Baladins

Cette année encore l'équipe de volontaires s'est mobilisée pour assurer le nettoyage des sentiers des trois circuits de promenade balisée parcourant le territoire de notre commune.



Du samedi 21 mai jusqu'au jeudi suivant l'équipe en nombre variable suivant les jours a ainsi parcouru chemins et sentiers, qui avec son tracteur, qui avec sa tondeuse, sa débroussailleuse ou son sécateur, pour couper l'herbe, les ronces et les repousses ligneuses.

Cette année nous avons pu compter sur le renfort bienvenu de plusieurs nouveaux volontaires qui se sont joints à l'équipe de base. Au total ce sont 14,5 kilomètres de voirie publique, que ce soit chemins ou sentiers, qui ont été nettoyés, sur un total de 26 km de parcours balisés en 3 circuits. En effet, certains tronçons ne requièrent pas d'intervention.

Comme les autres années, nous avons pu constater que

certains de nos sentiers sont particulièrement bien fréquentés, l'herbe ne repoussant plus à cause du piétinement. D'autres sections de parcours sont moins fréquentées et méritent peut-être une signalisation renforcée. Un grand merci aux volontaires anonymes qui prennent la peine d'assurer l'entretien des sentiers au voisinage de leur lieu de résidence sans se joindre à l'équipe habituelle. Cette démarche ne peut qu'être



*Un sentier avant et après le nettoyage*

encouragée !

La version numérique au format PDF des cartes et de la description des parcours peuvent être obtenus sur simple demande en laissant un email à l'adresse [baladeurs.baladins@gmail.com](mailto:baladeurs.baladins@gmail.com). Si vous souhaitez au contraire une version papier, vous pouvez en faire la demande à Étienne au 06 02 32 10 87.

À bientôt sur les sentiers de Baladou !

## Ciné Belle Etoile en plein air

Le Ciné Belle Etoile était proposé en collaboration avec Ciné Lot et CAUVALDOR. La séance a été organisée en plein air derrière notre mairie par l'équipe de la bibliothèque a suscité un vif intérêt cette année en rassemblant près de 100 participants.

La soirée a débuté par un spectacle de gymnastique présenté par les enfants de l'école de Baladou sous la supervision de leur institutrice, Carole Binet.

Un apéritif offert par la mairie et un pique-nique très convivial ont pris le relais avant que le public ne se retrouve vers 22 heures pour la projection du film "DILLILI à Paris".



Au total cette soirée fut un beau succès !!!!!  
A l'année prochaine, donc...

# Nos étudiants

## Résultats d'examens

Voici les résultats qui nous ont été communiqués au moment d'imprimer le bulletin:

### BREVET DES COLLÈGES (DNB)

**DEMARET Émilie** : avec mention très bien

**LHERM Louise** : avec mention assez bien

**DELARBRE Evan** : avec mention assez bien

### BACCALAURÉAT

**LABORIE Mailys** : Bac STSS (sciences et technologies de la santé et du social)

**VACHER Léna** : Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) ; avec mention assez bien

**LEYMARIE Marion** : Bac pro - option gestion / administration avec mention bien.

**LHERM Daphné** : Bac maintenance de véhicules - option motocycles; avec mention assez bien

**BOUCART Jeanne** : Bac général ; avec mention bien

**DEMARET Julie** : Bac général

### BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

**AMANN Madison** : BTS tourisme

### ÉTUDES SUPÉRIEURES

**MALET Noëlle**: Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Toutes nos félicitations!

## Calendrier des vacances scolaires 2022-2023

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, **Toulouse**)

Rentrée: 1er septembre 2022

Vacances de la Toussaint: du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre

Vacances de Noël: samedi 17 décembre 2022 au mardi 03 janvier 2023

Vacances d'hiver: du samedi 18 février 2023 au lundi 06 mars 2023

Vacances de printemps: du samedi 22 avril 2023 au mardi 09 mai 2023

Pont de l'Ascension: du mercredi 17 mai 2023 au lundi 22 mai 2023

Vacances d'été: samedi 08 juillet 2023

# Nouveautés réglementaires

## TRANSPORTS

La prolongation des règles du bonus écologique instaurées en juillet 2021 prend fin au 1er juillet 2022 et l'aide est réduite de 1 000 €, pour des véhicules qui doivent émettre encore moins de CO<sup>2</sup>.

À partir du 6 juillet 2022, les nouveaux modèles de véhicules fabriqués dans l'Union européenne doivent être équipés d'une boîte noire.

## LOGEMENT

Les annonces de biens à louer par particulier devront désormais comporter certaines mentions obligatoires: renseignez-vous!

## CHAUFFAGE

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, installer des chaudières à fioul ou au charbon sera interdit. Objectif du gouvernement : diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, comme le précise le décret publié au Journal officiel le 6 janvier dernier, il y aura des exceptions. Ainsi, lorsque le remplacement par un appareil moins polluant est réglementairement ou techniquement impossible, vous pourrez toujours équiper votre habitation avec une chaudière à fioul ou au charbon.

A noter que cela ne concerne que les nouvelles installations : cette nouvelle réglementation n'oblige pas les particuliers à remplacer leur chaudière actuelle dont les réparations sont toujours possibles,

## AIDES RENFORCÉES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

À partir du 1er juillet 2022, il sera possible de cumuler éco-prêt à taux zéro d'un montant maximum de 30 000 € pour financer des travaux de rénovation énergétique et autres aides obtenues pour régler ces travaux, dont notamment MaPrimeRénov'.

Les travaux concernés peuvent porter sur l'isolation du logement ou changement de mode de chauffage. Plus d'informations sur le site de service-public.

## COMMISSAIRE DE JUSTICE : UNE NOUVELLE PROFESSION DANS LE SECTEUR DU DROIT

Au 1er juillet, la profession de commissaire de justice réunira les attributions des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires. Selon l'administration française, "cette fusion a pour vocation d'élargir les compétences et les champs d'activité des deux professions, afin d'améliorer et de simplifier le service public de la justice".

## LA BOURSE DES COLLÈGES

Cette aide peut se cumuler avec d'autres aides comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Les demandes débutent le 1er septembre 2022.

Cette aide est versée aux personnes assurant la charge d'un enfant inscrit au collège ou au Centre national d'enseignement à distance (Cned). La bourse des collèves est attribuée sous conditions de ressources aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond, défini en fonction du nombre d'enfants à charge. Les revenus pris en compte pour en bénéficier sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2022 concernant les revenus de 2021. Vous avez jusqu'au 20 octobre 2022 pour déposer votre demande si votre enfant est scolarisé en établissement public ou privé, et jusqu'au 30 octobre 2022 s'il est inscrit au Cned. Il est possible de faire plusieurs demandes de bourses si vous avez plusieurs enfants inscrits au collège.

La bourse des collèves permet d'aider les familles qui disposent de revenus modestes en réduisant les frais de cantine ou les dépenses relatives à l'achat de fournitures ou manuels scolaires. Pour l'année 2022-2023, les montants de l'aide sont de 105 € pour l'échelon 1, 294 € pour l'échelon 2 et 459 € pour l'échelon 3.

## INDICE DE RÉPARABILITÉ

Depuis le 1er janvier 2021, le caractère réparable d'un produit fait l'objet d'un indice, notamment pour certains lave-linge, les téléviseurs et les ordinateurs portables. Cette mesure de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire est complétée par plusieurs arrêtés parus au Journal officiel le 4 mai 2022 qui étendent cet indice à six nouvelles catégories de produits, à partir du 4 novembre 2022.

L'indice de réparabilité porte depuis le 1er janvier 2021 sur 5 catégories de produits :

- les lave-linge à chargement frontal ;
- les téléviseurs ;
- les smartphones ;
- les ordinateurs portables ;
- les tondeuses à gazon.

L'indice de réparabilité est déterminé à partir de cinq critères :

- la disponibilité de la documentation technique ;
- la facilité de démontage de l'appareil et les outils nécessaires pour y parvenir ;
- l'information sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées et la durée de disponibilité ;
- le prix des pièces détachées par rapport au prix du produit neuf ;
- et un critère spécifique à chaque catégorie de produit.

Le réparateur a de plus l'obligation de proposer au consommateur des pièces détachées issues de l'économie circulaire. À chaque fois que cela est pertinent, le produit doit aussi proposer un compteur d'usage (similaire à un compteur kilométrique).

Six arrêtés publiés au Journal officiel du 4 mai 2022 étendent cet indice à de nouvelles catégories de produits à partir du 4 novembre 2022 :

- les lave-linge à chargement par le dessus ;
- les lave-vaisselle ;
- les nettoyeurs à haute pression ;
- les aspirateurs filaires, sans fil et robots.

Les critères spécifiques à chaque nouvelle catégorie de produits sont :

- pour les aspirateurs filaires et les nettoyeurs à haute pression : l'assistance à distance sans frais ;
- pour les lave-linge à chargement par le dessus, les laves vaisselle et les aspirateurs robots : l'accessibilité du compteur d'usage, l'assistance à distance sans frais et la possibilité de réinitialisation logicielle.

# Solidarité - Ukraine



Suite à l'arrivée de plusieurs familles ukrainiennes sur notre canton début avril, le "COLLECTIF SOLIDAIRE BIENVENUE ICI" est né de la volonté d'un petit groupe d'habitants du lieu désirant se structurer afin d'accompagner ces nouveaux arrivants, mais aussi les familles qui les accueillent.

C'est un réseau d'entraide et de solidarité qui répond à l'urgence du moment (accueil de réfugiés ukrainiens) sans se fermer à toute forme de solidarité pour l'avenir.

Dans ce sens, le collectif serait heureux d'avoir de l'aide même très ponctuelle, par exemple accompagner un réfugié chez le médecin, covoiturer pour amener les enfants aux points de ramassage scolaire ou aux rendez-vous administratifs, consacrer une heure de son temps pour remplir des documents, ou simplement discuter en anglais ou français et toute tâche de la vie quotidienne qui nous est familière et qui serait accueillie par le collectif avec beaucoup d'enthousiasme.

On peut avoir envie de rendre service par solidarité sans pour cela s'engager sur la durée ni le temps. Toute bonne volonté sera accueillie avec bienveillance et reconnaissance.

Pour tout renseignement et proposition d'entraide bénévole:

CONTACT : [collectifsolidairebienvenueici@gmail.com](mailto:collectifsolidairebienvenueici@gmail.com)

Depuis avril, le réseau c'est aussi :

- une salle de rencontre aménagée dans les locaux de la mairie de St-Michel-de-Bannières

- un dressing solidaire ( à côté de cette salle) en accès libre. Vous pouvez donner vêtements et chaussures qui

seront remis gratuitement aux réfugiés

- 4 cours gratuits de Français Langue étrangère par semaine

- Un système de covoiturage

- Des après-midis rencontre au parc de jeux de Cavaignac

- Des ateliers d'art thérapie pour enfants

- Des partenariats avec des entreprises et associations locales

- un relais vers les aides sociales disponibles et les associations caritatives

- Secours populaire de Souillac : colis de nourriture et d'hygiène 1 fois par mois (petite participation)

- Restos du cœur Martel : colis de nourriture tous les 15 jours l'été et 1 fois par semaine l'hiver (sous conditions de revenus)

A ce jour, l'équipe se compose de 8 référents bénévoles qui accompagnent 8 familles ukrainiennes soit 24 personnes, 2 nouvelles familles arrivant début juillet.

Si vous désirez vous joindre à eux, vous serez les bienvenus aussi!



# Agenda

## Comité des fêtes

### LE BOURG

14 et 15 août: fête votive  
voir le programme détaillé dans l'article  
contact: Thomas LACROIX, 06.44.75.82.82  
comitedesfetesbaladou@outlook.fr

## Réunions de généalogie

### MAIRIE, SALLE DU CONSEIL

Le premier vendredi du mois, reprise en septembre  
(ou en distanciel, selon la situation sanitaire)  
contact: Jean-Claude MAZOT  
jc.mazot@orange.fr

## Cours de Gym

### SALLE DES FÊTES

le lundi à 9h30 et le mercredi à 18h30  
reprise: lundi 5 et mercredi 7 septembre  
contact: Annie PESCHER  
baladou46600.gym@gmail.com

## ACCOR'DANCE

### SALLE DES FÊTES

reprise: mardi 6 septembre  
contact: Michel GAUCHER  
07 86 55 38 24

## Balades et entretien des sentiers

### ENTRETIEN

Le mercredi de 9h à 11h, en fonction des besoins. Ren-  
dez-vous sur le parking du cimetière.  
infos:  
06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22  
email: baladeurs.baladins@gmail.com

### BALADE

A une date à préciser

## Bibliothèque municipale

### SALLE DES FÊTES

14 octobre: conférence sur les tarots marseillais  
date à préciser: conférence sur l'évolution de la terre  
10 décembre: Brèves Baladines

### BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:  
le mercredi 16h30 à 18h30  
le samedi de 10h à 12h  
bibliobaladou@gmail.com

## Pomié en fêtes

### LE BOURG

21 août: brocante  
pomieenfetes@gmail.com

# Informations utiles

## Déchèteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL  
Tél: 05 65 27 19 42  
Mardi et vendredi : 14:00-18:00  
Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00
- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPPELLE-AUZAC  
tél 05 65 37 08 22  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00  
tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

## Consignes de tri

Télécharger le document des consignes de tri :  
<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>



## Cauvaldor & France Services

### Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne (ancien Trésor Public)

### HORAIRES D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00  
Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30  
Le Jeudi : de 14h00 à 18h30  
Le Vendredi : de 08h30 à 17h00  
Tél : 05 82 13 00 85  
Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr  
Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

### SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec  
Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65  
Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64  
cardesservicespublics@cauvaldor.fr

# Informations utiles

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jedi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



## Transport à la demande

Le mercredi matin vers Martel - 2€/pers voyage AR

Le vendredi matin vers Souillac - 2€/pers voyage AR

Le 2ème mercredi du mois après midi vers

Brive-La-Gaillarde - 2€/pers voyage AR

Prise et remise à domicile.

A réserver la veille par téléphone à la mairie

téléphone: 05 65 37 30 68

## Horaire des cars LiO avec arrêt à Baladou

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la

RD803 - service n° 888

source:

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>



Jours de la semaine		L&V	L&V	L&V	L&V
PERIODES SCOLAIRES		•	•	•	•
PETITES VACANCES		•	•	•	•
ÉTÉ		•	•	•	•
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	06:50	08:45	13:05	18:05
MARTEL	Maison de retraite	07:00	08:55	13:15	18:15
	Bourg	07:04	08:59	13:19	18:19
	Collège Les Sept Tours	07:08	09:03	13:23	18:23
BALADOU	Bourg	07:13	09:08	13:28	18:28
SOUILLAC	Route de Martel	07:23	09:18	13:38	18:38
	Gare SNCF	07:28	09:23	13:43	18:43
	Collège/Lycée hôtelier	07:33	09:28	13:48	18:48
	Lycée Louis Vicat	07:40	09:35	13:55	18:55

Jours de la semaine		L&V	L&V	Me	L&V	LMJV
PERIODES SCOLAIRES		•	•	•	•	•
PETITES VACANCES		•	•		•	
ÉTÉ		•	•		•	
SOUILLAC	Gare SNCF	07:50	12:10	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée hôtelier	07:55	12:15	13:10	17:10	18:10
	Lycée Louis Vicat	08:02	12:22	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	08:09	12:29	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	08:19	12:39	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège Les Sept Tours	08:24	12:44	13:39	17:39	18:39
	Bourg	08:27	12:47	13:42	17:42	18:42
	Maison de retraite	08:30	12:50	13:45	17:45	18:45
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	08:40	13:00	13:55	17:55	18:55

## Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services



## Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: [bibliobaladou@gmail.com](mailto:bibliobaladou@gmail.com)

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

## Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77